



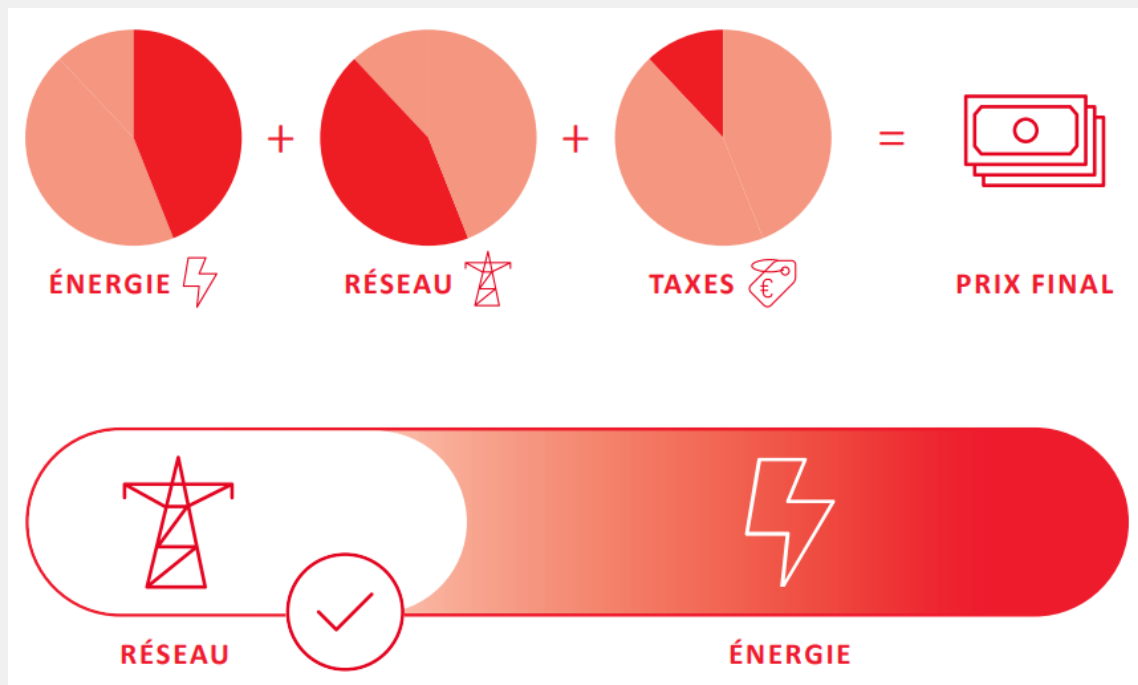
INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

UNE STRUCTURE TARIFAIRE ÉQUITABLE EN ANTICIPATION DES BESOINS DE L'AVENIR

17 octobre 2024



DE QUOI PARLONS-NOUS ?



POURQUOI FAUT-IL CHANGER LA STRUCTURE TARIFAIRE?

RÉFLECTIVITÉ DES COÛTS

LE SYSTÈME ACTUEL **N'EST PAS RÉFLECTIF DES COÛTS RÉELS** D'UTILISATION DU RÉSEAU

LA NOUVELLE STRUCTURE TARIFAIRE ACCORDE UNE PLACE PLUS IMPORTANTE À LA PUISSANCE ET REND LA **RÉPARTITION DES COÛTS DU RÉSEAU PLUS ÉQUITABLE**

USAGES SIMULTANÉS

L'ÉLECTRIFICATION DE NOTRE SOCIÉTÉ S'ACCOMPAGNE D'UNE **HAUSSE DES FLUX D'ÉNERGIE ET DES USAGES SIMULTANÉS**

LA NOUVELLE STRUCTURE TARIFAIRE ENTEND MOTIVER LES CONSOMMATEURS À FAIRE PREUVE DE FLEXIBILITÉ AU NIVEAU DE LEUR CONSOMMATION

AINSI, NOUS POUVONS TOUS CONTRIBUER À UNE **UTILISATION RESPONSABLE** DU RÉSEAU ET **MAINTENIR SON EXPANSION À UN NIVEAU RAISONNABLE**

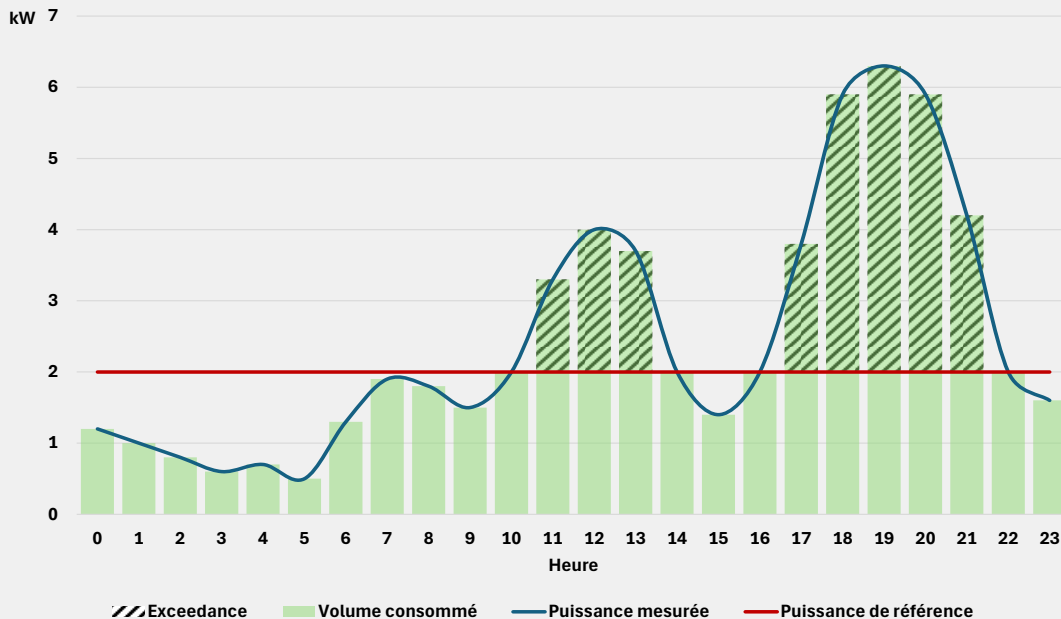
QU'EST-CE QUI CHANGE?

UNE **REDEVANCE FIXE** PAR CATÉGORIE DE PUISSANCE DE RÉFÉRENCE

UN **SUPPLÉMENT FACTURÉ POUR LE DÉPASSEMENT** DE LA PUISSANCE DE RÉFÉRENCE

IL S'APPLIQUE INDÉPENDAMMENT DU MOMENT DU DÉPASSEMENT DURANT LA JOURNÉE

(**LES TARIFS NE SONT PAS VARIABLES DANS LE TEMPS**)



Frais fixes (€/an)	en fonction de la catégorie de puissance de référence (P_{ref})	
Tarif volume (ct/kWh)	Tarif appliqué à toute l'électricité prélevée du réseau	
Tarif Exceedance (ct/kWh)	Tarif appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence	

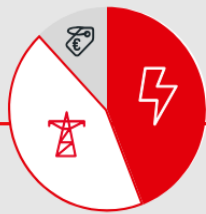
QU'EST-CE QUE L'UTILISATEUR PEUT FAIRE?

COMPORTEMENT

TOUS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU
PEUVENT DÈS AUJOURD'HUI
ADOPTER UNE UTILISATION PLUS
RESPONSABLE DE L'INFRASTRUCTURE
AFIN D'ÉVITER DES SURCÔÛTS
FUTURS

CONSEILS À SUIVRE

FAIRE PREUVE DE FLEXIBILITÉ DANS
SA CONSOMMATION
EN L'ÉTALANT DANS LE TEMPS
ET
EN LIMITANT LES USAGES
SIMULTANÉS



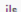
UN NOUVEAU TARIF D'UTILISATION DU RÉSEAU

Accueil / Un nouveau tarif d'utilisation du réseau

Une structure tarifaire équitable en anticipation des besoins de l'avenir

INTRODUCTION ET RÉSUMÉ

L'**électrification de notre société** s'accompagne d'une hausse des flux d'énergie sur nos réseaux. C'est pourquoi les gestionnaires des réseaux suivent de près leur état et leur évolution, afin de pouvoir répondre aux besoins en électricité actuels et futurs. La hausse des flux est parfaitement gérable à l'heure actuelle, notamment grâce à l'**excellente qualité des réseaux du pays**. En revanche, elle devrait toutefois conduire, à l'avenir, à la nécessité d'augmenter la capacité requise sur les réseaux. Cela notamment en raison de l'**augmentation d'usages simultanés**.

En plus du développement des réseaux, les gestionnaires ont souhaité trouver dès aujourd'hui **une réponse équitable** et complémentaire à cette évolution de l'utilisation du réseau. Concrètement, ils misent désormais sur **la réactivité des coûts**, applicable à la partie du prix d'électricité final  qui concerne l'utilisation du réseau. Ainsi, au 1er janvier 2025, l'Institut luxembourgeois de Régulation (ILR) et les gestionnaires de réseaux vont introduire une nouvelle structure tarifaire sur le marché de l'électricité de basse tension (ménages, commerces, etc.). Dans l'immédiat, ce changement n'aura peu d'impact sur la vaste majorité des consommateurs. D'autant plus que la variable principale est toujours le prix de l'électricité à proprement parler, et non le tarif d'utilisation du réseau.

À moyen terme, cette adaptation invitera toutefois à une plus grande efficacité dans l'utilisation des réseaux, à une meilleure utilisation des réseaux existants dans leur ensemble, et contribuera, en dernier lieu, à la stabilité des tarifs d'utilisation du réseau. En d'autres termes, agir aujourd'hui permettra d'éviter de payer davantage demain.

LE CHANGEMENT PLUS EN DÉTAIL

Au 1er janvier 2025, l'Institut luxembourgeois de Régulation (ILR) et les gestionnaires de réseaux introduiront une nouvelle structure tarifaire pour l'utilisation des réseaux d'électricité. Objectif ? Répondre à l'évolution de l'utilisation du réseau dans un contexte de transition énergétique. Comment ? En proposant une structure tarifaire plus équitable qui, à terme, invitera le consommateur à adopter une plus grande flexibilité dans l'utilisation des réseaux et à mieux utiliser les réseaux existants.

Le contexte : l'électrification de notre société et la hausse des flux



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

17, rue du Fossé
Adresse postale
L-2922 Luxembourg

T +352 28 228 228
F +352 28 228 229
info@ilr.lu

www.ilr.lu